

## Règlement du Vide-Bibliothèque du 18 mars 2018

**Article 1 :** Le vide-bibliothèque est organisé par l'association La Voix du Scribe et se déroulera dans le gymnase de la MJC de Tarascon sur Ariège de 10h à 18h.

**Article 2 :** Ce vide-bibliothèque est ouvert aux particuliers en priorité sur présentation d'une pièce d'identité et contre versement d'un droit de place de **2 euros** pour un stand de 1 mètre.

S'il reste des emplacements, des **professionnels** pourront être acceptés. Ces derniers devront fournir un document avec le numéro Siret de leur entreprise, présenter la pièce d'identité du dirigeant ou de son représentant et verser un droit de place de **4 euros** pour un stand de 1m.

Les inscriptions seront closes sans autre préavis dès que la capacité maximale d'accueil sera atteinte et ne seront définitives qu'à réception du paiement. En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis à l'association organisatrice. L'inscription est réservée aux personnes majeures. La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité de ses représentants légaux.

**Article 3 :** Les objets exposés sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'association La Voix du Scribe ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. L'association se réserve le droit de faire enlever des stands tout objet ne se rapportant pas au thème « livres & collections ». (livres, CD, DVD, vinyles, timbres, cartes postales, monnaie...etc)

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur concernant les objets exposés et sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.

**Article 4 :** L'accueil des participants s'effectuera à partir de 8h30 le dimanche 18 mars 2018.

A partir de 9h30 tout emplacement non occupé pourra être redistribué. L'exposant défaillant ne pourra prétendre à aucun remboursement et à aucune indemnisation. Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs munis de leur pièce d'identité afin de se voir attribuer un emplacement.

**Article 5 :** L'accueil du public se fera de 10h à 18h. Les exposants devront restituer leurs emplacements au plus tard à 18h30 et à évacuer leurs déchets vers les containers appropriés.

**Article 6 :** L'association se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter cette manifestation sans préavis pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

**Le Président de l'association La Voix du Scribe**

**Jean-François MARC**

**Téléphone : 05.34.14.53.52 / Courriel : florence-cortes@hotmail.fr**

---

### RESERVATION \_\_\_\_\_ A retourner avant le 8 mars 2018 à :

**Association La Voix du Scribe place Cervantes BANAT 09400 Tarascon sur Ariège**

(joindre une photocopie de la pièce d'identité, ainsi qu'un chèque de règlement à l'ordre de l'association)

**Je soussigné(e), Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Courriel :**

**Tél :**

#### **PARTICULIER**

**déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile.**

Réservation pour ..... emplacement(s), soit ..... mètre(s) x **2 €** = ..... €.

#### **PROFESSIONNEL Nom et Siret de l'entreprise :**

Réservation pour ..... emplacement(s), soit ..... mètre(s) x **4 €** = ..... €.

**Pour tous, nature des produits présentés :** .....

**déclare accepter le règlement du vide-bibliothèque du 18 mars 2018.**

Fait à ....., le ..... 2018

*Signature*